



COMMUNIQUÉ

LE FONDS VERT MUNICIPAL ACCORDE 125 000 \$ AU PARTENARIAT RÉGIONAL DE CALGARY POUR UNE ÉTUDE SUR LA RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS ORGANIQUES

Le 14 décembre 2007, Cochrane (Alb.) – Chip Olver, conseiller de la Ville de Banff et membre du Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), et Rob Anders, député du comté de Calgary-Ouest, représentant l'honorable Gary Lunn, ministre des Ressources naturelles du Canada, ont annoncé aujourd'hui l'attribution d'une subvention de 125 000 \$ du Fonds municipal vert (FMV) au Partenariat régional de Calgary. La subvention aidera le Partenariat à mener une étude de faisabilité visant à déterminer le flux de déchets organiques au niveau régional, l'envergure, l'emplacement et la technologie éventuels ainsi que les incidences de l'analyse de rentabilité associées à un système régional de récupération des déchets organiques.

« Le Fonds municipal vert de la FCM offre tout un éventail de ressources et de services qui répondent expressément aux besoins des gouvernements municipaux et de leurs partenaires en ce qui a trait au développement des collectivités viables, a dit le conseiller Olver. Le financement et le savoir-faire fournis par le Fonds permettent de soutenir le développement de collectivités plus viables sur le plan environnemental, social et économique. »

« Les collectivités viables sont à la base même de la viabilité d'un pays. C'est là un objectif que nous partageons tous », a souligné Rob Anders, député. Par le biais du Fonds municipal vert, le gouvernement du Canada aide les municipalités du pays à produire des résultats. Des projets comme celui-ci aideront à assurer aux Canadiens un environnement plus propre et plus sain. »

Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités de 550 millions de dollars afin d'établir et de gérer le Fonds municipal vert (FMV). Le Fonds appuie les partenariats et sert de levier aux projets financés par les secteurs public et privé en vue d'atteindre de nouvelles normes de qualité de l'air, de l'eau, du sol et d'amélioration en matière de protection du climat.

« À l'heure actuelle, au moins 90 pour cent des déchets organiques ne sont pas réacheminés. En poids, cela représente 40 pour cent du flux global de déchets, a dit Linda Bruce, présidente du Partenariat régional de Calgary et mairesse de la Ville d'Airdrie. Nous estimons que sur une période de 10 ans, un système de récupération des déchets organiques pourrait nous permettre de réacheminer 60 pour cent des déchets organiques, soit l'équivalent de 406 909 tonnes de déchets organiques par année d'ici à 2017. Notre objectif, en bout de ligne, est de réussir à détourner entièrement les matières organiques des lieux d'enfouissement. »

De plus, un système de récupération des déchets organiques se traduirait par une réduction de 60 pour cent des futures émissions de gaz à effet de serre (GES) en provenance des lieux d'enfouissement. On diminuerait ainsi la production de lixiviat tout en prolongeant la durée utile des lieux d'enfouissement régionaux. Aussi, de nouvelles synergies en matière de transport aideraient à diminuer les émissions de GES en réduisant le nombre éventuel de camions à ordures sur les routes.

Les responsables du projet, financé par la FCM, ont mis au point un document de travail qui décrit de façon détaillée le plan de mise en œuvre d'un système constitué de multiples installations de traitement des déchets organiques dans la région. « Si tout va bien, le système régional sera en place en 2011, note la présidente du Partenariat, Linda Bruce. Certes, c'est encore loin, mais il y a beaucoup de choses à faire – dont celle d'obtenir les sommes nécessaires auprès de différentes sources, ce qui n'est pas la moindre ». Le plan de mise en œuvre, qui fait l'objet d'un examen par un comité du Partenariat régional de Calgary, sera rendu public au début du mois prochain.

Le Partenariat régional de Calgary est une association de 19 collectivités de la région allant de Banff à Strathmore et de Crossfield à Nanton; Calgary et treize autres municipalités font partie de cette région. Le Partenariat représente 1,2 million de résidents.

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est la voix nationale des gouvernements municipaux depuis 1901. La FCM est vouée à améliorer la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et responsables.

– 30 –

Renseignements :

Partenariat régional de Calgary

Rick Butler
Directeur administratif
Partenariat régional de Calgary
Tél. : (403) 851-2509
Télé. : (403) 932-2935
Courriel : info@calgaryregion.ca
Adresse : Box 2093, Cochrane, AB, T4C 1B8
Bureau : Cochrane Ranche House
101 Ranche House Road, Cochrane, AB

Fonds municipal vert

Raymond Sullivan
Directeur des communications
Centre pour le développement des collectivités viables
Fédération canadienne des municipalités
Tél. : 613-907-6294
Télé. : 613-244-1515
Courriel : rsullivan@fcm.ca

Ressources naturelles Canada

Louise Girouard
Directrice des communications
Cabinet du ministre
Ressources naturelles Canada
Tél. : 613-996-2007
Télé. : 613-943-0663

Pour de l'information sur le Partenariat régional de Calgary, veuillez consulter le <http://www.calgaryregion.ca>

Pour de l'information sur le Fonds municipal vert, y compris sur les différents projets et études approuvés, veuillez consulter le <http://www.sustainablecommunities.fcm.ca>

Pour de l'information sur la Fédération canadienne des municipalités, veuillez consulter le <http://www.fcm.ca>

Pour de l'information sur Ressources naturelles Canada, veuillez consulter le <http://nrcan-mcan.gc.ca>

Pour de l'information sur Environnement Canada, veuillez consulter le <http://www.ec.gc.ca>